



Collège Notre-Dame de la Paix
Ecole fondamentale
Erpent

Rentrée scolaire 2023-2024



Chers parents,

Voici quelques informations, propres à l'école maternelle, pour cette rentrée scolaire.

Nous vous rappelons que par respect pour l'enseignant qui commence ses cours à 8h45 (8h30 le mercredi), il est important d'être à l'heure.

Horaire de l'école maternelle :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

07h30	Accueil extrascolaire	Garderie payante jusqu'à 8h15
08h15	Garderie	Garderie gratuite jusqu'au début des cours
08h45	Début des cours	
10h25	Récréation	
10h45	Reprise des cours	
12h30	Fin des cours du matin – Repas	Les enfants retournent à la maison. OU les enfants mangent leurs tartines en classe.
13h50	Reprise des cours	
15h30	Fin des cours – Récréation	Soit les enfants retournent à la maison. Soit ils vont à la récréation de l'étude.
15h45	Début l'extrascolaire	
18h00	Fin de l'Accueil extrascolaire	

Et le mercredi ?



07h30	Accueil extrascolaire payant
08h15	Garderie gratuite
08h30	Début des cours
10h10	Récréation
10h30	Reprise des cours
11h30	Fin des cours – début de la garderie gratuite
11h50	Fin de la garderie gratuite – début de l'extrascolaire
14h00	Fin de l'accueil extrascolaire



Si une autre personne reprend votre enfant à la fin de la journée scolaire, merci d'en informer l'enseignante de votre enfant ou « Les Petits Gardons – CFS ».

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Nous vous rappelons que la fréquentation de l'école est **obligatoire à partir de la 3^e maternelle**. Dès lors, toute **absence** devra être **justifiée par écrit**. Un exemplaire du justificatif d'absence vous sera remis à la rentrée. Il se trouve également sur le site de l'école.



Absences justifiées

- Maladie
- Décès jusqu'au 4^e degré
- Circonstances exceptionnelles à l'appréciation du directeur
- Convocation d'une autorité publique

Remise du document ad hoc

- Si – de 3 jours d'absence → le jour du retour de l'enfant
- Si + de 3 jours d'absence → le 4^e jour d'absence au plus tard

Absences injustifiées

Dès 9 demi-jours → signalisation au service du droit à l'instruction



COLLATIONS SAINES – REPAS - BOISSONS

Nous souhaitons reprendre le système des collations collectives. Celles-ci commenceront le lundi 4 septembre. Un courrier explicatif vous sera remis par le titulaire de votre enfant.

Pour les quelques jours qui précèdent le 4 septembre, pour les collations de 10h et les collations pour la garderie d'après 15h30, nous souhaitons continuer les collations sans déchet. Par conséquent, nous souhaiterions que vous placiez les collations de votre enfant dans une boîte nominative sans emballage jetable. N'oublions pas la boisson : uniquement de l'eau dans une gourde nominative s'il vous plaît. **Le papier aluminium et les cannettes sont interdits !**



Pour l'anniversaire de vos enfants, nous acceptons les gâteaux (style cake) faciles à partager en classe.

Commande de sandwichs mous

Il sera possible de commander des sandwichs :
Sandwich mou fromage ou jambon : 1,8€

Les commandes doivent se faire via la plate-forme It-School avant 9h00.
Afin de commander, le compte It-school de votre enfant doit avoir été alimenté au préalable. (Voir explications en annexe).
Si votre enfant est absent et que vous avez commandé un repas, il faut impérativement le décommander sur It-School avant 8h30.

DEPENSES



Dépenses obligatoires – (plafond de 45.75€ vu le décret Gratuité)

- Les sorties culturelles (théâtre, excursions, etc.),
- Les animations diverses (Jeunesses musicales, visite d'un auteur, etc.) ...

La prise en charge extrascolaire (garderie) du temps de midi est facturée à 55 €, pour l'année, aux enfants restant sur le temps de midi.

Dépenses facultatives

- L'accueil extrascolaire le matin est facturé à 0,60 € du ¼ d'heure (de 7h30 à 8h15).
- L'accueil extrascolaire en fin de journée (infos « Les Petites Gardons » – CFS à suivre).
- L'abonnement aux diverses revues pédagogiques (Averbode, Bayard-Milan, ...), littérature jeunesse (école des loisirs), ... (entre 35 € et 70 € - prix de l'année dernière).
- Les photos individuelles (13 €/pochette) ou de classe (3,5 €). Remarque : plus de photo d'identité en section maternelle.

REUNION PLENIERE



La réunion plénière aura lieu le 07/09 à 19h30 dans la salle audio des humanités. Ensuite les titulaires vous recevront en classe.

PARASITES



Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et traiter, si besoin est, sa chevelure, la literie... Si présence de poux, le PSE pourra faire une demande d'écartement si l'enfant n'est pas suffisamment traité à la maison.

Il vous sera alors demandé de représenter votre enfant au PSE afin qu'il puisse réintégrer l'école.

Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

MÉDICAMENTS



Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école** sauf si nous recevons un avis médical notifié.

Infirmierie

Procédure suivie par l'infirmierie en cas de blessure de votre enfant.

1° Le titulaire ou surveillant apprécie la gravité de la blessure, et, le cas échéant, le soigne à l'infirmierie.

2° Pour les cas jugés nécessaires, une ambulance peut être requise.

3° Nous contactons les parents pour les cas plus importants ou pour demander conseils. Ceux-ci sont également appelés lorsque l'enfant est malade.

Par cette procédure, nous avons la volonté de gérer au mieux les blessures de votre enfant avec le plus grand sérieux. N'oublions cependant pas que, malgré les formations individuelles de notre personnel, nous ne sommes pas qualifiés pour établir un diagnostic médical. C'est donc le bon sens qui nous guidera.

Le Collège a évidemment souscrit une assurance couvrant les soins médicaux suite à un accident survenu à l'école.

LISTE DE MATERIEL ET VETEMENTS

Merci de noter **le nom et prénom de votre enfant** sur tout objet ou vêtement

Si votre enfant a besoin de faire une sieste :

- Une **couverture**
- Un **petit coussin**
- Un **doudou et/ou une tétine** si besoin (qui resteront à l'école pour plus de facilité)

Si votre enfant n'est pas propre ou a parfois des accidents :

- Des **langes** (pas de linge culotte)
- Des **habits de rechange** marqués au nom de votre enfant

Pour tous



- Merci de ne plus mettre de body aux enfants mais bien des culottes/slips.
- Vous n'avez pas besoin de fournir de lingettes car nous utilisons des gants de toilette.
- Dès l'arrivée du mauvais temps, les refroidissements feront leur apparition ainsi que les nez qui coulent. Dès lors, merci à vous de fournir **une boîte de mouchoirs** dès le début de l'année.
- Afin de privilégier le bien-être de votre enfant, pourriez-vous apporter à l'école **une paire de sabots en plastique, de chaussons ou de pantoufles** ? Il la mettra dès son arrivée en classe tous les matins, raison pour laquelle elle restera en classe durant toute l'année scolaire. Cela permettra d'éviter de salir la classe et donc les enfants qui seront amenés parfois à travailler sur des tapis au sol. De plus, ils se sentiront ainsi à l'aise, comme à la maison 😊 Ceci sera également un moment d'apprentissage : retirer ses chaussures et mettre ses pantoufles. Merci de fournir une paire la plus neutre possible : sans lumière ou grandes oreilles de lapin... afin de ne pas distraire votre enfant.
- Comme vous le savez, nous privilégions l'école du dehors. Chaque semaine, les enfants sortiront se promener et découvrir la nature. Pour permettre des apprentissages en extérieur par tous les temps, il faudra fournir une tenue d'extérieure appropriée à la météo du moment, très changeante en Belgique ! Ainsi, la tenue idéale sera composée **d'une combi KW (beaucoup plus faciles à enfiler) si possible sinon d'un pantalon imperméable et d'un large K-way** (à mettre au-dessus de son manteau) **avec une paire de bottes**. Pour rappel, tout devra porter le nom de votre enfant.
- Une gourde et une boîte à tartines (voir paragraphe collations et repas)
- **Attention** : à chaque début de congé scolaire, les vêtements et objets non repris seront donnés à une association d'où l'intérêt de marquer tout ce qui appartient à votre enfant.

TENUE DE GYMNASTIQUE

Vos enfants doivent porter une tenue décontractée le jour où ils ont psychomotricité.



Documents officiels

Au cours de la première semaine, vous trouverez dans le cartable de votre enfant les différents documents que vous devez compléter et ramener pour le lundi 4 septembre au plus tard.

Ces documents sont les suivants :

- La fiche médicale
- La fiche signalétique à bien vérifier et corriger en **ROUGE - MAJUSCULES**
- La proposition d'aide lors de l'absence d'un professeur (formation...)
- Un modèle de justificatif d'absence(s) uniquement pour les M3 et obligatoire dès un jour d'absence
- Le document de prise de connaissance du service PSE de notre école
- Une autorisation de diffusion et publication (photographies, mails...) → Il faut savoir que l'année dernière, les institutrices maternelles avaient créé chacune un blog à leur classe (mot de passe). Il faudra donc votre autorisation si vous voulez que votre enfant y apparaisse.

Agenda

Un **agenda** commun fondamental/secondaire auquel seront associés les projets (éducatif-pédagogique-d'établissement) vous sera transmis prochainement. Après (re)découverte, nous vous demandons de nous remettre la **première page signée**.



QR code vers notre site internet

Nous souhaitons à votre enfant une très belle rentrée scolaire, riche en émerveillements.

Au plaisir de vous revoir,

Cécile Mazy et Valérie SERTYN
Directrices

Procédure Itschool

Système utilisé pour le paiement sans cash et pour les mails

IT.SCHOOL sert à la réservation et au paiement des repas de la cantine de l'école, à commander et payer les photos, à facturer les garderies du matin ainsi que les frais scolaires. La facturation se fait uniquement via cette plateforme (<https://cndp.it-school.be>).

Le principe :

- Vous disposez d'un espace personnel sur la plateforme IT.SCHOOL.
- Vous y alimentez votre compte par des versements préalables (avant toute commande repas, votre compte doit être alimenté. Attention aux délais bancaires : minimum 3 jours ouvrables).
- Sur la plateforme, vous passez commande du repas souhaité avant 9h le jour concerné (Les commandes peuvent se faire plusieurs jours à l'avance ; elles peuvent également être supprimées).
- Votre compte utilisateur est débité du montant du produit.
- Fin d'année, le solde de votre compte est reporté pour l'année suivante ou vous est remboursé.

Vos codes d'accès vous parviendront par mail sous peu, via l'adresse "noreply@itschool.be". En cas de problème de connexion, voici la procédure à suivre pour récupérer un mot de passe et un login:

1. Aller sur la plateforme It-school : <https://cndp.it-school.be>
2. Cliquer sur mot de passe perdu
3. Encoder votre adresse mail
4. Aller dans votre boîte mail, vous allez recevoir le mail de noreply@it-school.be
5. Retourner sur la plateforme It-school
6. Cliquer sur jeton de connexion et encoder le jeton de connexion reçu par mail
7. Créer un mot de passe (à retenir pour la prochaine connexion).

Lors de votre prochaine connexion :

- Aller sur la plateforme It-school : <https://cndp.it-school.be>
- Encoder votre nom d'utilisateur (reçu en même temps que le jeton de connexion) et votre mot de passe (que vous avez créé précédemment)
- Valider